



Entretien

Planche Times recommande de nettoyer le plancher avec un balai ou un aspirateur, ou avec un chiffon imbibé d'une petite quantité de produit nettoyant dilué.

Garantie à Vie Limitée et Structurale

Plancher Times garantit à l'acheteur original que ses produits de première qualité, dans leur état de fabrication original, sont exempts de défauts de fabrication quant au crénelage, à la dimension et à la qualité, pour toute la durée de vie du plancher. Plancher Times tolère une variation de la qualité ne dépassant pas 5 % de la quantité totale achetée. L'intégrité structurelle ne couvre pas l'expansion et la contraction normales que peut subir le bois transformé et l'espacement entre les planches qui en résulte, observé à différents moments de l'année. Si des séparations mineures surviennent, elles ne sont pas couvertes par la garantie. Le bombement ou le renflement causé par l'humidité excessive n'est pas couvert par la garantie. Cependant, la responsabilité du fabricant est seulement limitée au remplacement du matériel et **ne couvre pas les coûts de main d'oeuvre ou aucun autre coût**. Le consommateur et l'installateur sont responsables de l'inspection et de l'approbation finale, avant l'installation permanente. Cette garantie est sujette aux restrictions et à la limitation indiquée sur ce feuillet.

Garantie à Vie Résidentielle / Commerciale léger 3 ans sur le fini Aqua Times

Plancher Times garantit à vie (résidentielle) / 3 ans (commerciale léger) à compter de la date d'achat du produit, le fini Aqua Times contre l'usure totale, l'écaillage, le pelage de même que tout défaut d'application de la teinture et du fini. La garantie de la finition exclusive Aqua Times n'est offerte que sur les ventes de planchers pré vernis posés et utilisés strictement et exclusivement à des fins résidentielles / commerciales léger, excluant tout usage industriel.

La garantie est sous réserve des modalités suivantes :

- Le couvre-plancher doit être installé et utilisé uniquement à l'intérieur, conformément aux instructions.
- Les dommages ne doivent pas découler d'un usage abusif ni avoir été causé par des égratignures, un choc ou une entaille.
- Les dommages seront évalués depuis la position debout (à une hauteur d'au moins 1,50 m / 5 pi) dans des conditions normales d'éclairage.
- La garantie est progressive et prend en compte la dépréciation en raison de l'usage (lustre-fini), au taux d'environ 5 % par année dans le cas des planchers d'ingénierie.
- Le produit a été installé par un particulier ou par un professionnel de l'installation de planchers qui reconnaît avoir suivi les règles du métier ainsi que les recommandations du fabricant.
- Aucune réclamation ne sera prise en considération dans le cas d'égratignures (animaux), d'éraflures ou d'autres dommages découlant d'un usage abusif du produit.

Le fabricant ne peut être tenu responsable des dommages subis durant l'entreposage ou le transport et dont le client est responsable. Si la réclamation est acceptée, le fabricant accepte de réparer ou de remplacer les matériaux défectueux, mais **n'est pas responsable des frais de main-d'oeuvre**. Ce mode de compensation est le seul recours possible du client. Les services proposés dans le cadre de cette garantie ne prolongent aucunement la période de garantie initiale. Le fabricant n'assume aucune entreprise ni aucun agent à modifier ou à prolonger les modalités et les conditions de cette garantie.

Exclusions de Garantie

LA PRÉSENTE GARANTIE NE BÉNÉFICIE QU'À L'ACHETEUR INITIAL DU PRODUIT. ELLE N'EST PAS TRANSFÉRABLE. POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE, L'ACHETEUR INITIAL DOIT CONSERVER SA FACTURE OU UNE AUTRE PREUVE D'ACHAT.

La garantie contre l'usure exclut le manque d'entretien, la négligence, les marques de coups, les accidents, les éraflures, les marques de meubles, les animaux domestiques, les talons hauts, l'érosion, les cailloux, le sable et autres abrasifs les conditions environnementales extrêmes ainsi que le manque de prévention ou de protection adéquate. Pour être couverte par la garantie, l'usure doit être totale et couvrir au moins 10 % de la superficie du plancher. De plus, Plancher Times ne peut garantir son vernis contre le ternissement qui résulte d'une usure normale. Il est recommandé de mettre des coussinets feutrés sous les meubles et les chaises pour éviter les égratignures lors des déplacements. Ces coussinets doivent être nettoyés régulièrement et remplacés au besoin. De même, il est recommandé de soulever les meubles lourds pour les déplacer. Un paillason devant chaque entrée ainsi que des carpettes devant les endroits de travail dans la cuisine devraient être utilisés, car les détergents huileux pourraient endommager le plancher. La décoloration résultant d'une exposition aux rayons du soleil est un phénomène naturel qui n'est pas couvert par la garantie.



L'usure des vêtements ou des objets qui sont en contact avec le fini Aqua Times ne peut donner lieu à une réclamation pour le plancher ou les éléments ayant subi l'usure.

Le bois est un matériau naturel qui peut se dilater ou se contracter selon les saisons et les cycles normaux de chauffage. Même si le plancher est très bien installé, certaines planches peuvent s'écarter légèrement en diverses périodes de l'année, ces légers écarts ne sont pas couverts par la garantie. Les variations d'humidité peuvent aussi causer des fentes ou des craques à certaines lames de votre plancher. Afin d'être couvertes par la garantie, les planches qui présenteraient des fentes ou des craques doivent être visibles lors de l'installation et doivent être mises de côté afin d'être remplacées. Une fois les planches installées, aucune garantie ne sera appliquée car les fentes ou craques peuvent résulter de divers facteurs externes totalement hors du contrôle du fabricant. Il est important de maintenir l'humidité relative de la maison à un taux le plus stable possible (entre 35 % et 65 %) en utilisant un humidificateur ou un déshumidificateur selon le cas. La température ambiante de la maison doit être confortable, entre 18 °C et 22 °C (65 °F et 72 °F).

Il est possible, lors d'un usage normal, d'entendre quelques légers craquements après l'installation du plancher flottant, ces bruits peuvent être plus nombreux et plus forts en période de temps sec. Ce phénomène ne peut être considéré comme un défaut de fabrication par Plancher Times et n'est pas couvert par la garantie.

Toute déformation du produit qui s'avère non mesurable ou uniquement visible sous un éclairage ou un angle particulier n'est pas considérée comme étant un défaut et n'est donc pas couverte par la garantie de Plancher Times.

Aqua Allira™ est hydrofuge mais respire!

L'unique Aqua Times Finish™ aide à prévenir l'infiltration d'air et d'eau, mais laisse la vapeur d'eau s'échapper pour empêcher la pourriture et la moisissure à l'intérieur du plancher et a besoin d'une humidité relative entre 35 et 65 % pour être stable. La sécheresse peut affecter le matériau et laisser apparaître de légers creux, mettre de l'eau sur la surface ou augmenter l'humidité relative de la pièce et les planches reviendront comme avant.

Aqua Times Finish™ aide à maintenir l'air et l'eau à l'extérieur, tout en laissant la vapeur d'eau s'échapper. La finition fonctionne bien pour repousser les liquides, l'humidité peut passer à travers la construction en bois, mais pas l'eau liquide. Toutes ces propriétés ont conduit à l'utilisation d'Aqua Allira™ dans divers domaines (sous-sol, cuisine et salle de bains)

Description de la Résistance à l'Eau

Lorsqu'elles sont exposées à l'eau pendant de brèves périodes, les planches Aqua Allira™ sont imperméables et ne gonflent pas, ne se déforment pas et ne perdent pas leur intégrité.

En cas d'eau stagnante ou d'inondation, les planches Aqua Allira™ n'agiront pas comme barrière d'étanchéité pour un sous-plancher et/ou toute structure environnante. Tout dommage au sous-plancher et/ou à la structure environnante causé par de l'eau stagnante ou une inondation ne sera pas couvert par cette garantie.

"Ne gonflera pas" signifie que le plancher protégé par un traitement de finition à l'isocyanate appliqué à l'usine ne gonflera pas plus de 0,1 % / 0,1 mm de l'épaisseur du placage de bois une fois sec. Le ponçage affectera l'intégrité du plancher et invalidera cette garantie.

Responsabilités de Plancher Times

Sous les termes de cette garantie, et pour la durée indiquée ci-dessus, la responsabilité du fabricant se limite à la réparation ou à la fourniture du matériel pour le remplacement des planches défectueuses. À la seule discrétion de Plancher Times et sans aucune autre forme de compensation.

Toute réparation ou remplacement limité aux couleurs et styles de produits disponibles au moment de la réparation ou du remplacement. Si le modèle ou la couleur d'origine n'est plus disponible, le fabricant a le droit de substituer un autre de ses modèles ou une autre couleur de valeur similaire. Le produit choisi doit être de structure similaire et l'acheteur original peut choisir le design.

Comment faire une réclamation

Toutes les réclamations au titre de la garantie doivent être accompagnées de votre preuve d'achat. Conservez votre reçu, car il s'agit de votre preuve d'achat. Si vous avez un problème avec votre produit dans les 6 mois suivant la date d'achat et avant de modifier le produit de quelque façon que ce soit, veuillez appeler le magasin de détail où vous avez acheté le produit. Pour plus d'information, appelez-nous au 450-420-7366.

Plancher Times Flooring

55-103 Sicard

Ste-Thérèse

Québec, Canada

J7E 3W9